

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 21 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le 21 mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Mmes Mélina COUSI, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Joëlle DELHEURE, Catherine LAUR, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel MOLINIE, Michel POISSON, Bernard SEILLIER et Philippe VINCENT.

Excusée : Mme Chantal NAYROLLES, qui a donné pouvoir à Mme Catherine LAUR

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

La séance débute sous la présidence de M. Bernard SEILLIER, maire sortant, qui procède à l'appel et à l'énoncé des suffrages obtenus par chacun des 19 conseillers municipaux élus les 9 et 16 mars 2008. 18 conseillers sont présents. Mme Chantal NAYROLLES, excusée, a donné pouvoir à Mme Catherine LAUR pour voter en son nom.

A l'issue de cet appel, M. SEILLIER déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Il remercie tous les membres de l'équipe municipale sortante de leur collaboration et du travail qu'ils ont accompli avec lui au cours de ses deux mandats. Il passe ensuite la parole à Mme Marcelle VESY, doyenne d'âge, à laquelle il revient de présider l'élection du Maire.

Mme VESY donne lecture d'un bref communiqué pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus, et rendre hommage à M. Jean-Marie ALAZARD, ancien Conseiller municipal décédé, ainsi qu'à MM. Bernard SEILLIER et Michel BOUZAT, qu'elle remercie pour le travail qu'ils ont accompli au service des Sévéragais.

Elle désigne Mme Mélina COUSI et M. Stéphane MAYMARD en qualité d'assesseurs pour l'élection du Maire.

1/ Election du Maire :

M. Camille GALIBERT est déclaré candidat à la fonction de Maire.

Après que chacun des conseillers ait introduit son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet, les deux assesseurs procèdent au dépouillement.

A l'issue du 1^{er} tour, Mme VESY déclare M. Camille GALIBERT élu maire à la majorité absolue (16 voix pour sur 19 votants dont 3 bulletins blancs).

Le compte rendu détaillé du scrutin est consigné au procès verbal réglementaire, établi en double exemplaire, dont l'un est destiné au registre des délibérations, et le second est destiné aux services préfectoraux.

Mme VESY passe la présidence à M. GALIBERT, Maire, pour l'élection des adjoints, puis des délégués à la communauté de communes.

2/ Election des adjoints au Maire :

La proposition de M. le Maire de procéder à l'élection de 5 adjoints, comme sous le précédent mandat, ne rencontre aucune objection.

Il est donc procédé successivement à l'élection à bulletin secret des 5 adjoints au maire.

Sont déclarés successivement élus au 1^{er} tour à la majorité absolue (par 16 voix pour sur 19 votants, dont 3 bulletins blancs) :

- M. Jean-Marie LADET, 1^{er} adjoint
- Mme Marcelle VESY, 2^e adjointe
- Mme Joëlle DELHEURE, 3^e adjointe
- Mme Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, 4^e adjointe
- M. Christian DELMAS, 5^e adjoint

Le compte rendu détaillé des 5 votes est consigné au procès verbal réglementaire, à la suite de l'élection du Maire.

3/ Election des délégués à la Communauté de Communes :

3.1 Délégués titulaires

Mme LAUR sollicite du Maire la possibilité d'être déléguée auprès de la Communauté de Communes. M. le Maire indique qu'il n'est pas en mesure de donner suite à sa demande, mais qu'elle peut se porter candidate, ce que Mme LAUR confirme.

M. le Maire déclare que sont par ailleurs candidats au poste de délégués titulaires : lui même, MM. Jean-Marie LADET, Michel POISSON et Christian DELMAS, et Mmes Marcelle VESY et Madeleine Sophie de SAINT SERNIN.

Il est ensuite procédé à l'élection des 6 délégués au scrutin secret.

Sont déclarés élus délégués titulaires, à la majorité absolue et au 1^{er} tour de scrutin pour chacun des 6 candidats (par 17 voix pour sur 19 votants dont 2 bulletins blancs) :

- M. Camille GALIBERT
- M. Jean Marie LADET
- M. Michel POISSON
- M. Christian DELMAS
- Mme Marcelle VESY
- Mme Madeleine Sophie de SAINT SERNIN

étant précisé que Mme Catherine LAUR n'a obtenu aucune voix.

3.2 Délégués suppléants

M. le Maire déclare que sont candidats au poste de délégués suppléants : M. Emmanuel ANGLARS, M. Roger COSTES, Mme Joëlle DELHEURE, M. Michel MOLINIE, Mme Geneviève ROZIERE et M. Philippe VINCENT.

Il est ensuite procédé à l'élection des 6 suppléants au scrutin secret.

Sont déclarés élus délégués suppléants, à la majorité absolue et au 1^{er} tour de scrutin pour chaque candidat (par 17 voix pour sur 19 votants dont 2 bulletins blancs) :

M. Emmanuel ANGLARS
M. Roger COSTES
Mme Joëlle DELHEURE
M. Michel MOLINIE
Mme Geneviève ROZIERE
M. Philippe VINCENT

*
* *

Avant de clôturer la séance, M. le Maire appelle M. Bernard SEILLIER pour lui remettre la médaille de la Ville de Sévérac-le-Château.

M. SEILLIER remercie l'équipe sortante, et assure de son soutien la nouvelle équipe municipale, à laquelle il promet d'apporter sa collaboration sur toute question pour laquelle elle souhaiterait le solliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45.